

Entente entre l'ARLPH-CA et le membre

Sujet

La présente entente a pour objectif de formaliser l'engagement du Membre au sein de l'ARLPH-CA.

Définitions

Dans la présente entente, les termes suivants seront utilisés comme suit :

Association : Association régionale de loisir pour personnes handicapées (ARLPH-CA)

Membre : Organisation qui devient membre (régulier, associé ou partenaire) de l'Association en payant sa cotisation et qui peut ainsi bénéficier de l'expertise, de l'accompagnement, des événements, des activités et des subventions offerts par l'ARLPH-CA.

Mission de l'Association

L'ARLPH-CA est vouée à la promotion du loisir, du sport et du plein air pour les personnes handicapées de la région de Chaudière-Appalaches en matière d'accessibilité et d'intégration. Elle travaille en concertation et en collaboration avec les structures locales et régionales.

Engagement à la mission

En adhérent, le Membre s'engage à :

- Contribuer activement à la réalisation de la mission de l'ARLPH-CA ;
- Soutenir les efforts de l'Association pour rendre les loisirs accessibles à tous ;
- Participer de manière constructive aux initiatives favorisant l'inclusion et l'autonomie des personnes handicapées.



Valeurs partagées

Le Membre et l'Association s'engagent à promouvoir et respecter les valeurs fondamentales de l'ARLPH-CA :

- Diversité : Valoriser les différences et favoriser l'inclusion de toutes les personnes, sans discrimination.
- Aide : Offrir un soutien bienveillant et solidaire à chaque participant.
- Qualité : S'engager dans des actions rigoureuses, sécuritaires et enrichissantes en faisant preuve de professionnalisme.
- Innovation : Encourager la créativité et l'amélioration continue des pratiques.

Participation du Membre

Le Membre s'engage à :

- Respecter les devoirs des membres inscrit dans les règlements généraux¹ ;
- Participer activement aux activités proposées par l'Association ;
- Adopter un comportement respectueux envers les autres membres, les intervenants et le personnel ;
- Contribuer à un climat positif, inclusif et bienveillant ;
- Partager les bons coups en termes de loisir accessible (que ce soit les-leurs ou non), afin de contribuer à la promotion du loisir accessible ;
- Partager l'information au travers leur équipe de travail.

Implication de l'Association

L'Association s'engage à :

- Respecter les devoirs des membres inscrit dans les règlements généraux ;
- Offrir un environnement sécuritaire, inclusif et adapté aux besoins des membres ;
- Promouvoir et diffuser les informations liées aux loisirs des personnes handicapées ;
- Offrir du service-conseil ;
- Reconnaître et valoriser la contribution de chaque membre ;
- Protéger la confidentialité des informations personnelles.

Durée

La présente de l'entente est pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} avril. Il est renouvelable au moment de l'adhésion en avril suivant.

¹ Pour consulter les règlements généraux de l'Association, voir la section Dispositions générales.





Association régionale de loisir
pour personnes handicapées

Résiliation

Tout Membre peut se retirer volontairement en tout temps de l'Association en signifiant son retrait, au moyen d'un avis écrit, à la direction générale. Ce retrait prend effet au moment de sa réception. Est réputé s'être retiré de l'Association tout Membre qui ne paie pas sa cotisation avant l'assemblée générale annuelle. Ce retrait réputé prend effet dès l'ouverture de l'assemblée.

Le Conseil d'administration pourra, par résolution, suspendre pour la période qu'il déterminera, ou exclure sans possibilité de réadmission tout Membre qui ne respecte pas ses devoirs. La suspension d'un Membre entraîne la perte de tous ses droits durant la période déterminée.

Dispositions générales

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente entente sera réglé à l'amiable. À défaut, elle sera résiliée.

Le Membre est invité à prendre connaissance des règlements généraux déposés dans la section Documents de la page Gouvernance du site Web de l'Association
<https://www.arlphca.com/gouvernance/>

Les règlements généraux sont lus et acceptés

Fait à [lieu], le [date]

Pour l'ARLPH-CA

Nom :

Fonction :

Signature :

Le Membre

Nom :

Signature :



direction@arlphca.com



418 833-4495



www.arlphca.com